



Assemblée communale du 26 avril 2018 à 20.00 heures, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 15 du 13 avril 2018, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage aux piliers publics et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par Monsieur René Gobet, Syndic
Secrétaire : Madame Véronique Moret

Membres du Conseil communal :

Mesdames et Messieurs Borcard Francis, Delabays Stéphanie, Dumas Christelle, Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Marchon Nadia, Molettieri Antonio

Excusé(s) : Monsieur François Pharisa, Journal La Gruyère

Scrutateurs : Messieurs Eric Maillard et Armand Giroud

Présents/tes : 42 citoyennes et citoyens, à 20.00 heures à l'Auberge du Lion d'Or, à Siviriez

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2. Présentation des comptes des investissements
 - 2.3. Présentation du bilan
 - 2.4. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.5. Approbation des comptes 2017
3. Reconduction pour trois ans du mandat de l'organe de contrôle
4. Adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances du Sud Fribourgeois » (ASF) et approbation des statuts y relatifs
5. Divers

Monsieur le Syndic ouvre la séance en souhaitant, au nom du Conseil communal, une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'Assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Madame Véronique Moret, secrétaire communale, fonctionnera comme secrétaire des scrutatrices et scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de Mesdames Nadia Marchon, Nathalie Déchanéz et de Monsieur Paul Maillard.

Comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité avec l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Cet enregistrement sera effacé au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les membres du Conseil communal vous tendront avant que vous ne preniez la parole et annoncer votre nom et prénom.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, l'assemblée est considérée apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée citée en titre, ayant été inséré dans la convocation, n'est pas lu. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2017

Pour le traitement de ce point, M. le Syndic passe la parole à Mme Christelle Dumas en charge du dicastère des finances.

Mme Christelle Dumas explique qu'à l'instar des résultats du canton, l'exercice 2017 se présente pour notre commune d'une manière très positive. Grâce à des revenus fiscaux supérieurs au budget et une bonne maîtrise des dépenses, le compte de résultats se solde au 31 décembre 2017 par un bénéfice de **CHF 4'121.25** pour un bilan de **CHF 35'802'922.78**.

2.1 Comptes de fonctionnement

	Comptes 2017		Budget 2017		Compte 2016	
	Charges en CHF	Produits en CHF	Charges en CHF	Produits en CHF	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	756'995.99	92'230.00	779'100.00	79'300.00	781'872.04	88'912.10
Ordre public	186'826.04	43'237.60	193'255.00	46'200.00	365'317.54	150'283.55
Enseignement et formation	3'338'895.39	233'062.00	3'322'800.00	151'700.00	4'030'142.56	193'452.45
Culte, culture et loisirs	332'116.13	15'044.50	357'210.00	9'600.00	315'739.95	14'022.75
Santé	1'337'805.55	9'458.05	1'458'000.00	12'000.00	1'706'273.85	19'339.05
Affaires sociales	966'440.57	40'752.05	1'058'050.00	47'000.00	1'041'006.09	47'988.70
Routes et communications	365'727.60	26'845.35	409'931.00	25'500.00	391'720.82	30'554.35
Protection et aménagement Environnement	1'158'244.32	1'109'771.00	1'112'800.00	1'015'000.00	1'152'436.02	1'137'562.50
Economie	116'502.96	186'298.24	132'850.00	172'000.00	123'384.41	181'826.44
Finances et impôts	4'654'317.29	11'461'294.30	4'039'935.00	10'673'407.00	5'345'900.96	13'409'644.16
Total	13'213'871.84	13'217'993.09	12'863'931.00	12'231'707.00	15'253'794.24	15'273'586.05
Résultat	4'121.25		-632'224.00		19'791.81	

Explications des principales variations :

Administration :

- Les prestations pour les séances du Conseil sont identiques mais une diminution pour les frais de représentations externes sont à noter ;
- L'augmentation des produits correspond essentiellement aux retenues sur les charges sociales des employés communaux.

1. Ordre public

Militaire : assainissement des buttes de tir à refacturer à la Commune de Vuisternens

2. Enseignement et formation

- AES : augmentation des salaires du personnel liée à la hausse de fréquentation de l'accueil. Le montant pour la participation des parents passe de CHF 55'000.00 à CHF 111'128.00. Les subventions cantonales et fédérales se chiffrent à CHF 9'172.90 (2016 : CHF 4'734.80)
- Camps divers : à la vue des résultats de CHF 19'251.10 liés au loto ainsi qu'au spectacle du Bicubic, il a été décidé d'attribuer une réserve au bilan pour plus de transparence. Ladite réserve s'élève à CHF 18'503.55 et permet, ainsi, d'équilibrer ce compte

3. Culte, culture et loisirs

- Parcs publics, chemins pédestres : achat à la Corporation Forestière Glâne-Farzin d'une table et de bancs (salle de gym de Siviriez)
- Sports, piscine, centre sportif : les charges d'électricité pour la salle de gym de Siviriez sont toujours en diminution (2016 : CHF 11'537.40 ; 2017 : CHF 7'710.90)

4. Santé

- Homes médicalisés : remboursement du Réseau santé de la Glâne d'un montant de CHF 27'000.00 pour 2016
- Soins ambulatoires : remboursement pour 2016 de CHF 106'000.00
- Service médical des écoles : la principale diminution concerne le Service dentaire (2016 : CHF 26'574.00 ; 2017 : CHF 8'405.65)

5. Affaires sociales

- Protection de la jeunesse : réduction d'une demi-journée par semaine à l'école maternelle
- Aide sociale : la majeure partie de ce poste dépend de charges liées cantonales. A relever une diminution du nombre de repas livrés à domicile (2016 : CHF 29'811.20 ; 2017 : 23'497.80)

6. Routes et communications

- Trafic régional : vente de cartes journalières CFF pour CHF 25'805.00 pour un coût à la commune de CHF 28'000.00. Le solde de CHF 61'889.00 sont des dépenses liées

7. Protection et aménagement de l'environnement

- Approvisionnement en eau : la vente d'eau aux citoyens a rapporté CHF 192'584.55 et à des tiers CHF 330'334.25. A CHF 1.00/m³, cela correspond à environ 330mio et 334'250 litres

8. Economie

- Production d'électricité : le rendement des panneaux solaires est en hausse. Ce poste, étant lié à la météo, est difficilement budgétisable

9. Finances et impôts

- Impôts : la différence sur les impôts (tout confondu) est de CHF 578'000.00 :
 - l'encaissement pour les personnes physiques s'élève à CHF 3'988'438.70 soit CHF 88'438.70 de plus que budgétisés
 - montant inattendu de plus de CHF 200'000.00 sur l'impôt sur les fonds propres de personnes morales
- Intérêts et amortissements obligatoires : le Cycle d'orientation de la Glâne ainsi que le Réseau Santé de la Glâne n'ont finalement pas remboursé les prêts en 2017. Par contre, janvier 2018, un remboursement de 5mio a été effectué
- Immeuble patrimoine financier :
 - charges : projet gelé quant à la rénovation des chambres de l'Auberge du Lion d'Or
 - produits : un appartement inoccupé quelques mois à la Richozière
- Postes non ventilables :
 - charges : un montant de CHF 647'493.44 a été mis en amortissement supplémentaire extraordinaire au bilan
 - produits : il est à relever une différence de CHF 164'791.46, montant correspondant au bénéfice réalisé sur les ventes de terrain à Prez-vers-Siviriez

Explications BENEFICE 2017

Résultat selon le budget 2017		-632'224.00
Charges courantes inférieures au budget		241'729.40
Recettes courantes supérieures au budget		242'609.69
<u>Ecarts impôts avec budget</u>		
Impôt sur le revenu (PP)	88'438.70	
Impôt sur la fortune (PP)	2'862.38	
Impôt sur bénéfice (PM)	6'453.40	
Impôt sur capital (PM)	200'726.35	298'480.83
<u>Ecarts sur les impôts spéciaux</u>		
Impôt à la source	14'862.20	
Impôt sur les prestations en capital	12'477.70	
Contributions immobilières	30'409.95	
Impôts sur les gains immobiliers et plus-values	141'638.50	
Impôts sur les mutations	30'011.90	
Impôts sur les successions	42'119.50	
Autres impôts (rbt frais rappel)	10'287.45	281'807.20
Diminution provision pour pertes sur débiteurs		0.00
<u>Charges extraordinaires</u>		
Amortissements supplémentaires	-647'493.44	
	0.00	-647'493.44
<u>Produits extraordinaires (différence avec budget)</u>		
Intérêts capitaux	46'409.00	
Bénéfice sur titres	8'800.00	
Bénéfice sur vente terrain	164'791.46	220'000.46
		4'910.14
Divers écarts (arrondi)		-788.89
BENEFICE ANNUEL 2017		4'121.25

Mme Christelle Dumas tient à préciser que si l'impôt était resté à 70 ct, les rentrées fiscales concernant les personnes physiques se seraient élevées à CHF 3'172'621.00, soit un manque à gagner de CHF 815'817.70. Par conséquent, le résultat aurait été négatif et cela malgré une année extraordinaire.

Mme Christelle Dumas rappelle qu'avec les investissements futurs à réaliser, la situation de notre commune nécessitera une surveillance et un suivi strict du plan financier.

Discussion :

M. Miguel Martinez souhaite avoir la confirmation que la commune a effectué un montant de CHF 647'493.44 d'amortissement extraordinaire. Si ledit amortissement n'avait pas été réalisé, le bénéfice se serait élevé à CHF 651'614.69.

Mme Christelle Dumas confirme cet état de fait.

2.2 Présentation du compte des investissements

Police du feu		15'302.40	0.00
140.506.20	Participation achat motopompe	15'302.40	
Transports et communications		1'680.00	0.00
620.506.01	Achat tracteur	1'680.00	
Protection et aménagement de l'environnement		0.00	4'014.00
Approvisionnement en eau			
700.610.00	Taxes de raccordements		4'014.00
Protection des eaux		0.00	109'361.90
710.610.00	Taxes de raccordements		109'361.90
Aménagement du territoire		35'383.05	0.00
790.501.01	Crédit aménag. zone sportive et culturelle	12'989.10	
790.501.02	Crédit révision du PAL	8'257.60	
790.501.06	Compl. Crédit d'étude zone sportive et culturelle	14'136.35	
Economie		323'600.20	0.00
800.524.00	Subventions communales au syndicat AF Siviriez	300'000.00	
800.524.01	Part. en tat que propriétaire au synd.AF	23'600.20	
Finances et impôts		407'875.89	348'402.50
Immeubles du patrimoine financier			
942.500.04	Achat terrain Les Chaussés, art. 48 (RF 111)	8'427.00	
942.501.02	Rénovation ext. La Renardière	200.00	
942.501.03	Aménagement Grand Clos Prez	265'472.20	
942.503.05	Aménagement Clos du Vernay (protections contre les crues)	133'776.69	
942.600.03	Vente de terrains Grand Clos Prez		345'950.00
942.662.02	Participation de tiers Grand Clos Prez		2'452.50
RECAPITULATION			
1	Ordre public	15'302.40	
2	Enseignement et formation	0.00	0.00
6	Transports et communications	1'680.00	0.00
7	Protection et aménagement de l'environnement		4'014.00
7	Protection des eaux		109'361.90
7	Aménagement du territoire	35'383.05	
7	Gestion des déchets		
8	Economie	323'600.20	
9	Finances	407'875.89	348'402.50
		783'841.54	461'778.40

Police du feu :

- Budgétisé CHF 13'886.00, la différence se situe au montant subventionné par l'ECAB

Transports et communications :

- Solde pour la benne frontale

Protection et aménagement de l'environnement :

- Budgétisé CHF 30'000.00, l'importante différence est due au raccordement de deux laiteries (Villaraboud et Chavannes-les-Forts)

Economie :

- La participation en tant que propriétaire au syndicat AF Siviriez sera terminée en 2018

Finances et impôts :

- Achat terrain Les Chaussés : frais de Registre foncier
- Rénovation extérieure La Renardière : prolongation du permis concernant l'aménagement extérieur
- Aménagement Grand Clos Prez-vers-Siviriez : pour rappel, montant inscrit au budget CHF 860'000.00
- Vente de terrains Grand Clos : le montant inscrit étant brut, le coût net s'élève à CHF 165'000.00
- Participation de tiers Grand Clos : remboursement de deux factures pour des canalisations remboursées par des tiers

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.3 Présentation du bilan**Bilan comparatif au 31.12.2017**

	31.12.2017	31.12.2016		31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			PASSIF		
Disponibilités	3'778'925.67	8'254'036.98	Engagements courants	15'200.15	30'107.15
Débiteurs	2'680'494.45	2'466'068.55	Dettes à moyen et long terme	653'700.00	482'550.00
Placements Actifs	17'490'790.36	17'975'918.66	Provisions	250'000.00	250'000.00
transitoires	861'712.30	921'021.30	Passifs transitoires	562'209.20	1'193'662.13
Patrimoine administratif	10'991'000.00	11'294'000.00	Réserves	23'240'136.32	27'877'170.35
TOTAL	35'802'922.78	40'911'045.49	Fortune Bénéfice	11'077'555.86 4'121.25	11'077'555.86
			TOTAL	35'802'922.78	40'911'045.49

ACTIF :

- Disponibilités à court terme : diminution essentiellement due au paiement de CHF 5'091'833.00 pour nos charges liées et la péréquation cantonale
- Placements : remboursements annoncés de nos avances pour le CO et pour le RSG n'ont commencé qu'en 2018
- Actifs transitoires : les taxes d'eau 2017 facturées en février-mars 2018

PASSIF :

- Engagements à court terme : comptes de TVA
- Dettes à moyen et long terme : poste pour acomptes déjà perçus en 2017 sur ventes de terrain de Prez-vers-Siviriez CHF 270'000.00
- Passifs transitoires : montant de CHF 600'000.00 (lié aux impôts perçus en avance par M. Mauvernay) a été supprimé
- Réserves : nouvelle provision de CHF 18'503.55 pour les camps de ski et divers, ceci afin de démontrer plus de transparence.

Dans la convocation, à la présentation du Bilan comparatif, il manque la colonne « Actif 31.12.2017 », le Conseil communal s'en excuse. A la demande de l'assemblée, les chiffres de la colonne manquante sont énoncés.

Discussion :

M. René RoCHAT regrette le manque de préparation pour la présentation de ces comptes et souhaite une plus grande clarté lors de la prochaine convocation et assemblée.

Mme Christelle Dumas prend bonne note et s'en excuse.

M. René Gobet demande un peu d'indulgence et mentionne que Mme Christelle Dumas n'est pas seule responsable, car lors de la préparation de l'assemblée, cet état de fait a également échappé aux autres conseillers. L'assemblée soutient l'intervention de M. René Gobet.

Mme Christelle Dumas remercie l'assemblée pour son attention.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision

Rapport : M. Nicolas Dougoud

Le rapport de la commission financière se base sur le rapport de l'organe de révision de la fiduciaire Gilbert Butty à Ursy. Il en fait la lecture :

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et engagements hors bilan) de la Commune de Siviriez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les

comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Sur la base du formulaire de révision établi par le Service des communes, nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ursy, le 6 avril 2018

M. René Gobet remercie M. Nicolas Dougoud pour la lecture du rapport de la fiduciaire.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.5 Approbation des comptes 2017

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

M. René Gobet réitère ses excuses pour le manquement et remercie Mme Christelle Dumas pour sa présentation.

3. Reconduction pour trois ans du mandat de l'organe de contrôle

Rapporteur : M. René Gobet

L'assemblée communale du 31 mars 2015, sur proposition de la Commission financière a nommé la fiduciaire Gilbert Butty SA, Ursy pour le contrôle des exercices 2015 – 2017.

Le Conseil communal, en accord avec la Commission financière, vous propose de reconduire le mandat de la fiduciaire Gilbert Butty pour une durée de 3 ans, soit les exercices 2018 – 2020.

Selon la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 : Article 98

² L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

L'assemblée approuve à l'unanimité la reconduction dudit mandat.

4. Adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances du Sud Fribourgeois » (ASF) et approbation des statuts y relatifs

M. René Gobet passe la parole à Mme Nadia Marchon, membre du comité de cette association

Mme Nadia Marchon explique en quelques mots cette nouvelle association.

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance dédié au sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'Hôpital Fribourgeois, ci-après HFR. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR, et approuvée par le Conseil d'Etat.

Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Personnel et nouvelle organisation interne

Un groupe de travail réunissant les préfets des trois districts, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur de l'Ambulance a analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches de l'HFR au sein de l'organisation du service d'ambulances. De plus, le fait de créer un nouveau service administratif permettait aussi de soulager la direction de l'ASF des tâches administratives.

Pour ce faire, il a été décidé d'engager deux personnes, représentant un 100 %, afin de reprendre et d'assurer toutes les tâches assumées par l'HFR. Afin de pouvoir être opérationnel au 1er janvier 2018, le groupe de travail a décidé la mise en place de nouveaux locaux, des programmes informatiques spécifiques, etc.

Comme le personnel était soumis au même régime que le personnel de l'HFR, nous avons dû entreprendre les démarches pour garantir des prestations semblables pour les assurances, ce qui a comme conséquence une augmentation des charges salariales d'environ 2 %.

Le personnel et les délégués des communes ont été informés le 26 octobre 2017 de ces changements lors d'une soirée d'information.

Discussion :

M. Miguel Martinez revient sur l'article 27 « Limite d'endettement » et souhaite savoir si l'idée est de construire un hôpital.

Mme Nadia Marchon explique que le bâtiment où se situent les ambulances devient trop étroit. Actuellement, aucun projet de construction n'est en discussion mais une étude quant à un achat potentiel d'un local plus grand est en cours.

M. René Rochat félicite cette indépendance car il estime que l'on parle de plus en plus de fusion et que tout ceci a un coût élevé.

M. René Gobet remercie Mme Nadia Marchon pour sa présentation.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'Adhésion à la nouvelle association de communes « Ambulances du Sud Fribourgeois » et aux statuts y relatifs.

5. Divers

M. René Gobet ouvre les divers et, sans transition, donne la parole à Mme Nathalie Déchanez.

Participation des parents aux coûts de manifestations scolaires obligatoires

Mme Nathalie Déchanez explique que certains députés ainsi que les Préfets se sont mobilisés. L'association des communes fribourgeoises, présidée par M. Dominique Butty, est en concertation avec le Conseil d'Etat afin d'établir une « balance », notamment certains frais « fournitures scolaires », payés par les communes, seraient repris par le canton. La tendance est que personne ne veut voir disparaître les courses d'école, camps de ski, camps verts... Des solutions sont à l'étude. En parallèle, les Préfets du canton de Fribourg ont demandé un avis de droit. La conclusion dudit avis de droit dit *que les cantons disposent d'une marge de manœuvre, aussi bien sur le plan temporel que sur le plan matériel, sur le fond, pour réagir et s'adapter à la jurisprudence rendue par le Tribunal fédéral.* Au niveau communal, l'idée n'est pas d'abolir ces camps dans l'immédiat.

Implantation d'une halle de gymnastique triple

Mme Nathalie Déchanez rappelle que la planification financière avait attribué un montant en réserve de 8mio lors de l'assemblée de décembre dernier. De ce fait, le programme prévu en Jogne était trop ambitieux.

C'est pourquoi, Mme Nathalie Déchanez explique que le Conseil communal a mandaté le bureau d'architectes Page afin qu'il réalise une étude de faisabilité quant à l'implantation d'une halle triple au centre du village de Siviriez (parcelle qui longe la place de jeux actuelle, entre la salle de gym et le Pontonney). Le résultat est que ladite implantation est pensable, tout en respectant la réglementation en vigueur. Cette halle viendrait accolée au bâtiment existant.

Actuellement, le défi est de chiffrer ce projet. Des travaux de creuse sont à prévoir afin d'enterrer une partie du bâtiment.

En parallèle, Mme Nathalie Déchanez informe que le déplacement du terrain de foot en Jogne est toujours à l'ordre du jour. Pour ladite zone, un plan d'aménagement de détail devra être réalisé.

L'idée serait aussi de bénéficier de subvention pour l'aménagement de terrain de foot synthétique.

Mme Nathalie Déchanez espère pouvoir présenter un projet à l'automne 2018.

Discussion :

M. Maurice Domon se demande ce que l'on entend par salle triple.

Mme Nathalie Déchanez rapporte que ladite halle serait modulable, les trois salles utilisables indépendamment ou non.

M. Gaby Braillard estime ledit projet très intéressant.

La Suisse bouge – Duel intercommunal

Mme Nathalie Déchanez annonce que la Commune de Siviriez participera au Duel intercommunal des communes « La Suisse bouge ». Le but premier de ces joutes amicales entre les Communes de Siviriez, Massonnens et Ponts-de-Martel est de récolter le plus de minutes de « mouvement » durant le mois de mai. Pour y participer, il n'est aucunement nécessaire d'être un sportif chevronné. L'objectif est de valoriser et favoriser les activités physiques.

Pour participer, il est possible de télécharger l'application « duel intercommunal » sur son smartphone. De par cette application, un QR-Code peut être scanné et les minutes de mouvement sont prises en compte. Mme Nathalie Déchanez explique que lesdits codes se trouvent dans différents endroits communaux (parcours vita, administration, écoles...).

Sur le site www.duelintercommunalcoop.ch, on retrouve aussi diverses activités proposées comme par exemple la découverte de la gym du dos, une marche organisée pour les aînés.

Discussion :

M. René RoCHAT se pose la question quant à la possibilité de participer sans télécharger l'application et scanner lesdits codes.

Mme Nathalie Déchanez mentionne qu'il suffit de téléphoner à notre administration et le secrétariat comptabilisera les minutes.

M. Michel Mauron se demande si les QR-codes seront aussi présents dans les villages de Prez-vers-Siviriez et Villaraboud.

Mme Nathalie Déchanez répond par l'affirmative.

M. René Gobet remercie Mme Nathalie Déchanez pour toutes ces explications.

M. René Gobet souhaite rebondir sur le projet « Halle triple » car dans la zone « En Jogne » une école future avaient été envisagée. Il rapporte que la construction de cette future école serait actuellement envisagée soit à la place de l'EMS soit au terrain de foot. Le Conseil communal estime que cela créerait une meilleure harmonie.

Réseau Santé de la Glâne – Concours

M. René Gobet annonce que 93 dossiers ont été déposés. Mme Nadia Marchon et M. Paul Maillard feront partie du jury, ledit jury se rencontrera les 3 et 4 mai prochains. Un vernissage aura lieu le 6 juin 2018. La commune communiquera en tant voulu la date de la journée porte-ouverte.

Travaux Chavannes-les-Forts

M. René Gobet tient à s'excuser pour le manque de communication, mais la commune a été « mise devant le fait accompli ». En effet, les travaux prévus par le canton, initialement dès le 20 avril 2018, ont débuté le 14 mars 2018.

Administration communale

Mme Stéphanie Delabays signale qu'il y a un nouveau visage à la table du Conseil communal. Elle salue la bienvenue à notre nouvelle secrétaire communale en la personne de Mme Véronique Moret, et lui souhaite le meilleur et un plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

Mme Stéphanie Delabays relève que Mme Véronique Moret remplace Mme Claudine Périsset, jeune retraitée qui de nature discrète, n'est pas présente à l'assemblée communale, devant sentir qu'elle serait certainement sous les feux des projecteurs. Mme Stéphanie Delabays annonce que Mme Claudine Périsset avait été engagée en qualité de secrétaire communale en date du 1er mars 2000, elle a travaillé sous l'égide de 4 syndicats et a dû rédiger des centaines de procès-verbaux entre les séances de conseil, de commissions et les assemblées communales. Mme Stéphanie Delabays informe enfin que cette dernière ne sera pas oubliée lors de la sortie du personnel et que Mme Claudine Périsset sera à cette occasion, remerciée chaleureusement.

Discussion :

M. Gaby Braillard souhaiterait que la commune installe un « panneau » expliquant le panorama des montagnes au Saulgy (point 859) (vers la table de pique-nique).

M. René Gobet attire l'attention sur le fait que la commune doit attendre l'aboutissement du remaniement parcellaire. Dans cette attente, elle prend bonne note de ladite demande.

M. Gaby Braillard mentionne que de plus en plus de personnes à cheval empruntent le parcours vita. Le passage des chevaux entraîne beaucoup de désagréments. Il serait judicieux de mettre un article dans la chronique afin de sensibiliser les personnes.

M. René Gobet signifie que la commune le répète régulièrement. Il prend acte et le Conseil étudiera afin de trouver un semblant de solution. A moins de créer, une piste pour les chevaux, à l'instar des VTT, il ne voit guère d'autres solutions. M. René Gobet tient à remercier chaleureusement M. Gaby Braillard pour l'entretien du parcours vita.

M. Miguel Martines tient à faire remarquer qu'il est dommage que le projet « halle triple » n'ait pas figuré à l'ordre du jour de la convocation.

M. René Gobet indique que le Conseil communal n'avait malheureusement pas assez d'éléments lors de l'élaboration de ladite convocation.

M. Gérard Toffel estime qu'il est regrettable que, dans la chronique, il n'y a pas plus d'informations concernant les grands projets (remaniement parcellaire par exemple).

M. René Gobet prend en compte cette remarque et informe que le Conseil communal s'efforcera d'améliorer la communication.

M. René Rochat souhaite connaître l'avancé quant à l'assainissement des « Ruclons ».

M. Paul Maillard mentionne que pour les deux prochaines années, ce projet est en stand by.

La parole n'est plus demandée. Avant de terminer et au nom du Conseil communal, M. René Gobet remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée communale ainsi que pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie aussi toutes les citoyennes et citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. M. René Gobet adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur dévouement sans faille.

Au terme de cette assemblée, c'est avec un grand plaisir, que M. René Gobet invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h25

Le Syndic



René Gobet



La Secrétaire



Véronique Moret